



Demande d'information Congés sans soldes pour août 2021

Par **natramos2605@gmail.com**, le **03/08/2021 à 15:55**

Bonjour,
Je suis embauchée depuis octobre 2020 en cdi en tant qu'aide à domicile. Mon employeur m'a informé que je n'avais pas cumulé de congés payés et que je n'avais le droit qu'à des congés sans soldes pour août 2021.
Pourtant il apparaît bien sur fiche de paie 19 jours acquis.
Merci.
Nathalie Ramos

Par **Lag0**, le **03/08/2021 à 18:11**

Bonjour,
La période d'acquisition des congés est normalement du 1er juin (de l'année précédente) au 31 mai (de l'année en cours).
D'octobre 2020 au 31 mai 2021, vous avez donc acquis normalement 20 jours de congé que vous pouvez prendre entre le 1er mai 2021 et le 30 avril 2022.